

Bilan (tableau) :

	Acte judiciaire juridictionnel	Acte judiciaire non juridictionnel
Critère	Existence d'un contrôle en droit exercé par le juge	Absence de contrôle en droit : <ul style="list-style-type: none">- Acte d'administration judiciaire, visant au bon fonctionnement du tribunal et de l'instance- Acte mettant fin à un litige sans contrôle du juge
Exemples	Jugement qui tranche une question de fond Jugement d'homologation de convention des parties (après contrôle des consentements, de la conformité de la convention à l'ordre public, etc.)	Nomination de magistrats, radiation du rôle, etc. « Jugement » de donné acte, mettant fin au litige sans exercer de contrôle
Portée de l'acte	Autorité de la chose jugée Dessaisissement du juge Possibilité de voies de recours	Pas d'autorité de la chose jugée Pas de dessaisissement du juge Insusceptible de voies de recours